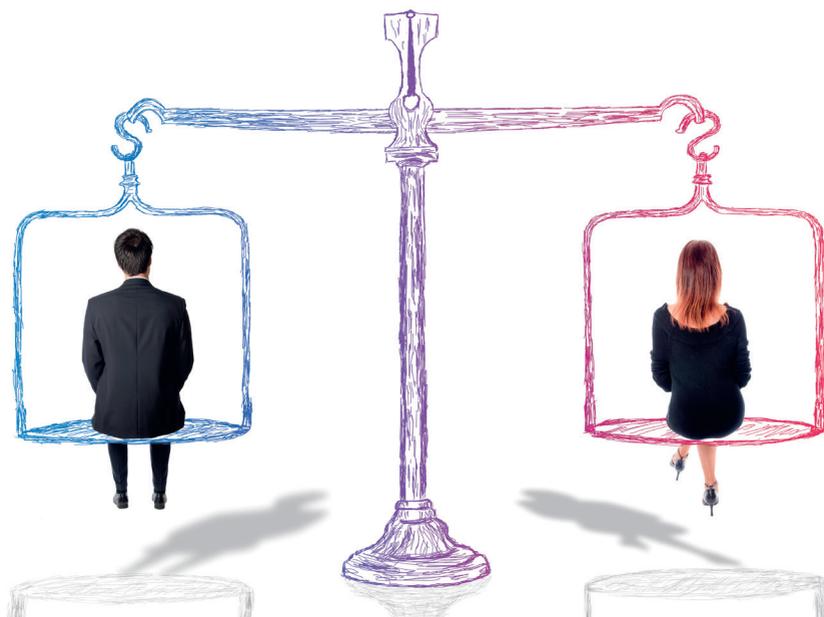


INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES PROCESSUS DE RÉFORME DU DROIT PUBLIC ET DU DROIT PRIVÉ



GUIDE PRATIQUE
EN BREF

www.coe.int/cdcj

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

INTEGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES PROCESSUS DE REFORME DU DROIT PUBLIC ET DU DROIT PRIVE

**GUIDE PRATIQUE
EN BREF**

Préparé par l'Institut méditerranéen d'études de genre
(*MIGS*), sous la supervision du
Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Edition anglaise :

*Mainstreaming gender in public and private
law reform processes*

Practical guide in short

*Les points de vue exprimés dans cette
publication sont de la responsabilité des
auteurs et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots)
est autorisée, sauf à des fins commerciales,
tant que l'intégrité du texte est préservée,
que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte,
ne donne pas d'informations incomplètes ou
n'induit pas le lecteur en erreur quant à la
nature, à la portée et au contenu de ce texte.
Le texte source doit toujours être cité comme
suit : « © Conseil de l'Europe, année de
publication ».

Pour toute autre demande de relative à la
reproduction ou à la traduction de tout ou
partie de cette publication, veuillez vous
adresser à la Direction de la communication,
Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg
Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à cette
publication doit être adressée à la Direction
Générale Droits humains et Etat de droit
(DGI-CDCJ@coe.int).

Photo de couverture : © Shutterstock

© Conseil de l'Europe, novembre 2023

La présente publication est basée sur le guide pratique pour l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé adopté par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) lors de sa 100^e réunion plénière (30 mai-1^{er} juin 2023).

La publication se veut un guide d'introduction concis, étape par étape, à l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé. Il traite des questions essentielles et pratiques liées à l'élaboration de bonnes politiques. Il s'agit d'un guide en bref, à l'intention des praticiens qui peuvent utiliser cette publication comme première source pour trouver rapidement des informations sur les étapes et les processus à suivre pour mieux intégrer le genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé, sans entrer dans les détails de chaque étape et les exemples contenus dans le guide approprié lui-même.

QU'EST-CE QUE l'intégration de la dimension de genre ?

L'intégration de la dimension de genre ne doit pas être confondue avec l'égalité entre les femmes et les hommes. Alors que cette dernière fait référence à l'égalité des droits, à l'autonomisation et à la visibilité des femmes et des hommes, des filles et des garçons, la première est le renforcement des ces droits. C'est-à-dire que l'intégration de la dimension de genre veille à ce que les différences engendrées soient stratégiquement prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation et des politiques.

L'intégration de la dimension de genre est une démarche prospective/proactive, ciblée et adaptée dans les politiques et les pratiques qui abordent les inégalités entre les femmes et les hommes, et les conséquences de ces inégalités, y compris les groupes intersectionnels. Elle incite les décideurs politiques à utiliser leur pouvoir de contrôle et d'examen législatif pour mettre en évidence les discriminations liées aux questions de genre qui sont inscrites dans la loi. Etant un *processus* stratégique et transversal visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les

hommes¹, il aboutit souvent à la réorganisation, à la réforme et à l'élaboration de lois visant à sauvegarder l'égalité entre les femmes et les hommes en pratique et inscrite dans la loi.

POURQUOI adopter l'approche intégrée dans le droit public et dans le droit privé ?

L'intégration de la dimension de genre constitue un outil méthodologique important pour institutionnaliser la promotion de l'égalité de genre dans toutes les lois et politiques, quel que soit le domaine concerné.

Les avantages d'une législation et d'une politique sensibles à la dimension de genre consistent notamment à placer les questions d'égalité de genre en tête des préoccupations politiques et à adopter une approche axée sur la personne pour le développement des sociétés démocratiques contemporaines². En outre, il s'agit d'un moyen de renforcer la bonne gouvernance en contrôlant la réalisation des objectifs politiques.

QUELS sont les enjeux ?

L'absence d'intégration de la dimension de genre affecte par conséquent les processus de réforme juridique. Une législation neutre en termes de genre et une législation dont les effets sur les femmes et les hommes n'ont pas été évalué peuvent conduire à des effets négatifs directs sur l'efficacité et l'impact des lois, exerçant encore les inégalités existantes. En conséquence, les femmes tirent moins d'avantages que les hommes des réformes législatives, ce qui affecte ensuite la

¹ Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, *Manuel pour la mise en œuvre du gender mainstreaming au sein de l'administration fédérale belge*, 2007, https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/32%20-%20Gendermainstreaming_FR.pdf, consulté le 20 juillet 2023.

² Conseil de l'Europe, Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (Groupe EG-S-MS), *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ; cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques » – Rapport final d'activités*, 2004 : <https://rm.coe.int/1680596136>, consulté le 20 juillet 2023.

société dans son ensemble, car le manque de données fiables sur la législation contribue à ces inégalités et à cette discrimination.

L'intégration de la dimension de genre en un clin d'œil	
Le sujet :	Les relations entre les femmes et les hommes
Le problème :	Les relations inégalitaires, qui empêchent la pleine participation des femmes et des hommes, et l'inégalité dans l'accessibilité et dans la maîtrise des ressources et des services.
L'objectif :	L'égalité de participation des femmes et des hommes à la société et le respect de tous les droits fondamentaux, l'égalité des structures de pouvoir et la distribution égale des ressources
La solution :	Transformer les relations et les structures inégalitaires, renforcer l'autonomie des femmes et des groupes défavorisés.
Les stratégies :	Identifier et traiter les différents besoins <i>pratiques et stratégiques</i> des femmes et des hommes et les différences d'impact des lois et des politiques selon le genre.

COMMENT mettre en œuvre le processus d'intégration de la dimension de genre ?

Le processus d'intégration de la dimension de genre comprend 5 étapes :



Étape 1 : L'égalité de genre est-elle pertinente ?

Si le projet de loi a un **effet direct ou indirect** sur les personnes, **il est pertinent de s'inscrire dans une perspective de genre.**

Étape 2 : Analyse de la situation existante sous l'angle du genre et collecte de données

Cette analyse, visant à identifier toute inégalité de genre cachée ou sous-jacente entre les hommes et les femmes, permet une évaluation critique et systématique des données ventilées. Celle-ci aide à repérer des modèles à long terme et à suivre les changements au fil du temps. En bref, **analyse de genre = données ventilées + analyse des données + perspective de genre.**

Étape 3 : Évaluation d'impact selon le genre

Une évaluation *a priori* de *l'effet potentiel de la loi ou de la politique sur les groupes cibles* identifie, de manière préventive, la probabilité qu'une décision politique donnée nuise aux rapports liés à l'égalité en examinant si la loi répond aux différents besoins et obstacles.

La clé d'une évaluation d'impact selon le genre réussie consiste à **poser les bonnes questions** et à **examiner les hypothèses** pour identifier toutes les catégories et les sous-catégories de bénéficiaires directs et indirects ; puis, d'évaluer si ces décisions produisent **des effets disproportionnés, sur le plan quantitatif et qualitatif.**

Étape 4 : Refonte de la loi

L'intégration de la dimension de genre propose l'intégration de perspectives ou de considérations dans la loi en question, ce qui garantit que les lacunes ou les inégalités sont comblées et que les objectifs spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes seront atteints.

Étape 5 : Suivi et évaluation des résultats

L'intégration de la dimension de genre étant un processus de changement, elle nécessite un suivi et une évaluation systématiques et continus. A cette fin, il convient d'élaborer des **indicateurs sensibles au genre** pour suivre les résultats de la loi ou de la politique modifiée, afin de veiller à ce que *l'effet prévu soit conforme aux objectifs de genre énoncés* et que des progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soient accomplis en pratique. Les indicateurs sensibles au genre désignent généralement des indicateurs quantitatifs basés sur des données statistiques ventilées, mais les données qualitatives sont également importantes (telles que l'évaluation des attitudes, des positions adoptées et des comportements).

COMMENT vérifier la bonne intégration de la dimension de genre dans le processus de réforme législative ?

Signes que l'intégration de la dimension de genre a été bien appliquée
Usage cohérent d'un langage sexospécifique
Le genre est stratégiquement intégré
Collecte et analyse de données sexospécifiques
Prise en considération des différents besoins en fonction du genre
Compétence en matière de genre des personnes responsables du processus de réforme législative

La société d'aujourd'hui est demandeuse d'une plus grande prise en compte et intégration de l'égalité de genre à tous les niveaux.

Le présent guide, que le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) du Conseil de l'Europe a élaboré en collaboration avec l'Institut méditerranéen pour les études de genre, a pour objectif d'assurer une intégration correcte et efficace de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé.

Cet ouvrage est destiné à tous les acteurs impliqués dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des lois et des politiques, notamment les fonctionnaires et autres décideurs politiques afin de les guider et de faciliter leur travail au quotidien. Le guide peut également intéresser toute personne souhaitant en savoir davantage sur l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme législative.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE